



Contrat de travail pour des commerciaux

Par **Bax7**, le **27/05/2017** à **22:02**

Bonjour,

D'ici quelques semaines je vais créer mon entreprise sous la forme juridique S.A.S. dans le domaine du web, application smartphone, logiciel..., je souhaiterais avoir votre avis sur le type de contrat qui correspondrait le mieux à mes commerciaux (VRP, VDI, agent commercial...)

Tous mes commerciaux sont payés à la commission et gèrent leur temps de travail comme ils le souhaitent, ils ne sont payés au mois que s'ils font des ventes... Pour le lieu géographique, ils ne sont pas limités, ils peuvent démarcher où ils souhaitent. Ils bénéficient de plusieurs outils pour les aider...

Le souci c'est que je ne sais pas quel type de contrat commercial leur proposer, si vous pouviez m'aider svp.

Merci pour votre aide.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **28/05/2017** à **06:21**

Bonjour,

Votre CCI, Chambre de Commerce et d'Industrie, vous donnera toutes les informations nécessaires, y compris celles relatives au droit du travail de vos commerciaux, et vous

proposera des baux pré-imprimés que vous n'aurez qu'à compléter (ce qui vous évitera bien des fautes d'orthographe).

Par **Bax7**, le **28/05/2017** à **21:51**

Merci de votre réponse, j'ai déjà vue ça avec ma chambre du commerce qui ma aidé pour la rédaction des statut, pacte actionnaire... et il mon réorienter vers des avocats ou comptables pour répondre à cette question et m'aidé dans ma recherche...

mon budget actuel ne me permet pas de louer les services d'un avocat ou d'un comptable...

merci de votre aide

Par **morobar**, le **29/05/2017** à **09:31**

Bonjour,

Il va falloir pourtant en passer par là.

Si vous ne voulez pas payer un salaire minimum il faudra vous adresser à des VRP non salariés, et donc assurer la protection du fichier clientèle, si un jour vous ne voulez pas vous retrouver tout nu, sans clients ou en face d'une obligation de rachat.

Par **Bax7**, le **30/05/2017** à **04:01**

Merci pour vos réponses, je vais tâcher de trouver un avocat ou un comptable avec qui négocier.

Merci pour votre aide.

Par **morobar**, le **30/05/2017** à **12:05**

Pourquoi pas un garçon boucher c'est moins cher.

Il faut un avocat d'affaire rompu à ce genre de rapports, puisque vous ne voulez pas de salariés.

Le comptable c'est un comptable (parfois) mais jamais un juriste.